

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 1

Artikel: Des corps de cadets
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du fusil de munition ordinaire, et même encore assez efficacement à un millier de pas, il se charge rapidement en ce qu'on déchire la cartouche avec les doigts et qu'on enfonce la baguette sans la tourner et sans refouler; la crasse ne dépose presque pas sur le canon. Après une quinzaine de jours, un fusil avec lequel on avait tiré 25 coups par jour et sans le nettoyer tirait aussi juste qu'en commençant. Enfin le calibre de la balle étant petit et la charge peu forte le recul est presque nul, et en ceci il a un grand avantage sur le fusil Minié dont le recul est considérable. Nous espérons que le rapport des experts sera porté sous peu à la connaissance du public et que nous pourrons donner plus de détails sur cet intéressant sujet. En attendant on peut dire avec certitude que le fusil fédéral de chasseurs, surtout le modèle allongé avec lequel on peut facilement tirer sur deux rangs, est une arme d'un haut mérite ne méritant nullement les reproches qu'on lui a adressés de part et d'autre.

DES CORPS DE CADETS.¹

Les corps de cadets sont des institutions particulières à la Suisse et méritent toute l'attention des officiers qui réfléchissent. Aucun pays ne possède d'institution semblable, formant la jeunesse, dès l'âge de 10 à 12 ans, au mouvement des armes et posant ainsi, pour plus tard, les fondements de l'instruction militaire de l'armée.

Nous entendons souvent dire que le temps du service dans nos écoles de recrues est trop considérable, mais ceux qui se plaignent ne savent pas combien est court le temps, proportionnellement au but, pendant lequel un jeune homme, sans notion aucune de tenue militaire ni de maniement d'arme, etc., doit faire son instruction pour être soldat; il est impossible de faire en quelques semaines tout ce qui est exigé, d'où il s'ensuit naturellement que le maître et l'élève doivent s'imposer de grands efforts pour répondre aux exigences. Ajoutez à cela que beaucoup de choses ne peuvent se faire qu'en passant, et que d'autres ne se font pas du tout, malgré toute leur importance, d'où il suit que l'instruction du jeune soldat n'atteint pas le degré désirable. Le seul moyen de remédier de plus en plus à ces inconvénients consiste dans l'éducation militaire de la jeunesse sur la base la plus large.

Les corps de cadets ne répondent qu'en partie à cette nécessité, vu qu'il n'y en a généralement que dans les villes; d'un autre côté, la plupart ne sont pas autre chose qu'un enfantillage; on n'y voit pas le sérieux nécessaire, qui ne peut régner complètement que lorsque les

¹ Dans la Suisse allemande, on donne le nom de *cadets* aux élèves des collèges et écoles qu'on exerce au service militaire.

exercices militaires font partie du plan des leçons, comme cela a lieu à Zurich. Si, dans les villes, l'établissement de corps de cadets astreint la jeunesse aux exercices militaires, nous y voyons plutôt une école préparatoire pour des officiers futurs, et nous en reconnaissons avec plaisir la valeur; mais cette institution ne suffit pas pour toute l'armée et surtout pour l'infanterie, parce que les corps de cadets fournissent principalement les officiers ainsi que les recrues pour les armes spéciales. En conséquence, si nous voulons tirer parti de l'institution des cadets pour l'infanterie, il faut faire un pas de plus : la jeunesse des campagnes doit également recevoir une instruction militaire, afin d'apprendre à l'école les notions élémentaires du service.

Nous ne méconnaissons nullement les difficultés qui se présentent, puisque la chose essentielle pour atteindre le but manque précisément, c'est-à-dire les maîtres nécessaires; mais l'on peut surmonter cet obstacle, et l'exemple de l'Argovie, qui compte dans plusieurs villages des corps de cadets très bien exercés, prouve qu'on peut beaucoup faire avec une volonté forte. Expliquons ici, avant d'aller plus loin, ce que nous entendons par l'éducation militaire de la jeunesse.

L'éducation de la jeunesse est en général un point que tout Etat, cherchant à former de bons citoyens, doit prendre en sérieuse considération; il ne peut toutefois atteindre son but qu'autant qu'il commence par choisir de bons principes pédagogiques et de bons instruments pour les appliquer.

Il nous a toujours paru que la condition fondamentale d'une bonne éducation consiste dans l'ordre et dans l'obéissance. Mais celui qui veut les enseigner, doit y être lui-même accoutumé, et cette base nécessaire nous paraît être l'élément qu'un bon maître doit posséder. Où l'idée d'ordre et d'obéissance se trouve-t-elle plus personnifiée que dans l'état militaire dont elle est l'âme! Si l'on veut avoir des maîtres familiarisés avec ces idées, il faut leur donner une éducation qui s'allie avec l'élément militaire, avec des habitudes d'ordre, d'obéissance, de sévérité envers eux-mêmes, etc. En outre, nous demandons, à côté des connaissances générales de sa profession, le développement de ses forces physiques, de manière qu'il puisse instruire, tant intellectuellement que corporellement, la jeunesse qui lui est confiée. Le développement physique s'appelle, en d'autres termes, la gymnastique.

La gymnastique est loin d'avoir été toujours bien comprise; une foule de gens n'y voient que des tours de casse-cou, très méritoires en eux-mêmes, mais qui ne constituent pas la véritable gymnastique. Nous entendons par *gymnastique* les exercices généraux du corps, tels que la marche en mesure, la course, le saut, le développement de la

force des bras, etc., ainsi que les exercices en rang, comme M. Ad. Spiess les expose dans son ouvrage sur la gymnastique.

Nous aimerions voir les maîtres d'écoles de la campagne tellement au fait de ces exercices de gymnastique, qu'ils puissent les enseigner eux-mêmes, et c'est là-dessus que nous voudrions baser l'éducation militaire du peuple, pour passer de là successivement au maniement des armes proprement dit.

Ces exercices, appelés exercices libres, développent un élément important, en ce sens qu'ils inculquent un esprit d'ordre. L'élève apprend à se mouvoir en rangs plus ou moins considérables, d'après un commandement déterminé; il apprend à se considérer comme un membre d'un tout; il reconnaît, sans bien s'en rendre compte d'abord, la grande importance que ce tout comporte, et il s'habitue à vivre dans un tout déterminé et réglé, et à lui appartenir. Avec ce sentiment, qui est un avantage incontestable, il apprend pour ainsi dire en jouant les règles de l'école du soldat, à marcher et à se mouvoir en mesure; il voit comment la colonne se forme et se décompose; il apprend aussi à avoir une tenue plus dégagée, et ce que l'homme de recrue apprend avec une peine indicible, pour l'oublier bientôt, l'enfant le saisit promptement, en quelques heures, pour le retenir dans sa mémoire pendant les années de sa jeunesse.

Si un maître sait former corporellement ses élèves de cette manière, c'est un grand pas de fait. Comme cette gymnastique est simple et n'exige pas d'engins dispendieux, une prairie quelconque suffit pour les exercices; mais il faut encore cette volonté ferme et ce goût pour la chose, sans lesquels on ne fait rien. Ce sera maintenant l'affaire des autorités de former de pareils maîtres, de faire entrer la gymnastique dans le plan des leçons, même de la plus petite école de village, et de veiller soigneusement à ce que cela soit exécuté. Les fruits de cette activité se produiront au bout de peu d'années. Dans un temps comme le nôtre, où l'industrie absorbe une grande partie de la population pour le travail de fabrique, où la misère, qui cherche l'oubli de ses maux dans l'eau-de-vie, étend toujours plus ses ravages, où tous ces éléments minent toujours davantage les forces de la population, le relèvement de celle-ci, dans la jeunesse, est un motif trop puissant pour que la gymnastique ne doive pas être peu à peu introduite dans nos écoles primaires.

(Schw. Milit.-Zeit.)

(La suite au prochain numéro.)
